

Extrait du registre des décisions

Bureau du 26 février 2026

n° 019-26

Objet : *RS - Convention d'occupation privative du domaine public pour l'exploitation du snack estival de la piscine aqualudique du Stade*

- date de convocation le 20 février 2026
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille vingt-six, le jeudi vingt-six février douze heures trente, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Grand Chambéry, salle du Nivolet, sous la présidence de Thierry Repentin, président de Grand Chambéry.

• étaient présents : 29

Aillon-le-Jeune	
Aillon-le-Vieux	
Arith	Cécile Trahand
Barberaz	
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	Josette Rémy
Chambéry	Florence Bourgeois - Pierre Brun - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Isabelle Dunod - Sylvie Koska - Thierry Repentin
Cognin	Corinne Charles - Franck Morat
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
Jarsy	
La Compôte	Jean-Pierre Fresso
La Motte-en-Bauges	
La Motte-Servolex	Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux
La Ravoire	Grégory Basin
La Thuile	
Le Châtelard	
Le Noyer	
Les Déserts	
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Laysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Valentin Hachet
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Saint-François de Sales	
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Marcel Ferrari
Sainte-Reine	
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Corine Wolff

• conseillers excusés : 23

Marie Bénévise - Luc Berthoud - Stéphane Bochet - Arthur Boix-Neveu - Vincent Boulnois - Pierre Duperier - Maryse Fabre - Christelle Favetta-Sieyes - Philippe Ferrari - Sandra Ferrari - Philippe Gamen - Alexandre Gennaro - Pascal Ginollin - Max Joly - Luc Meunier - Vincent Miguet - Martin Noblecourt - Gaëtan Pauchet - Marie Perrier - Jean-François Poitou - Damien Regairaz - Alain Thieffenat - Thierry Tournier

GRAND CHAMBÉRY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 00 - grandchambery.fr

Bureau du 26 février 2026

délibération n° 019-26

objet **RS - Convention d'occupation privative du domaine public pour l'exploitation du snack estival de la piscine aqualudique du Stade**

Jean-Benoît Cerino, vice-président chargé des grands équipements, des relations avec les clubs sportifs et de la participation citoyenne, indique qu'il est proposé d'approuver la convention d'occupation du domaine public pour l'exploitation du snack estival de la piscine aqualudique, dénommé « Le Swimm », pour deux saisons estivales jusqu'au 29 août 2027.

La présente convention concerne un local cuisine/sanitaires de 55 m², une cave de 21 m² et une terrasse attenante de 90 m². Le snack se situe au niveau des pelouses extérieures dans l'enceinte de la piscine aqualudique.

L'occupant se rémunérera sur les seules recettes d'exploitation et versera à Grand Chambéry une redevance d'occupation annuelle de 2 800 €, conformément à la tarification en vigueur.

Après appel à candidatures, il est proposé de retenir l'offre de la SARL Elijeu Festishow.

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire,

Vu la délibération n° 026-24 C du Conseil communautaire du 28 mars 2024 déléguant au Bureau l'approbation des conventions d'occupation du domaine public,

Vu l'avis de la commission grands équipements, relations avec les clubs sportifs et participation citoyenne,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

Article 1 : d'approuver la convention d'occupation du domaine public pour l'exploitation du snack estival « Le Swimm » de la piscine aqualudique, avec la SARL Elijeu Festishow,

Article 2 : d'autoriser le président ou son représentant à signer la convention,

Article 3 : de dire, en application de l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Thierry Repentin





**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte :

Décision I-Parapheur du Bureau

Numéro attribué à l'acte :

019-26

Objet de l'acte :	RS - Convention d'occupation privative du domaine public pour l'exploitation du snack estival de la piscine aqualudique du Stade
Classification Préfecture :	7 - Finances locales 4 - Interventions économiques 2 - Locations et locations-ventes
Date de l'acte :	26 février 2026
Annexe(s) :	Convention de mise à disposition

Identifiant de télétransmission :	073-200069110-20260226-lmc1H35387H1-DE
Identifiant unique de l'acte :	lmc1H35387H1

Date de transmission en Préfecture :	27 février 2026
Date de réception en Préfecture :	27 février 2026
Date de publication sur le site internet:	vendredi 27 février 2026